

PARIS, le 3 Septembre 2010

CCAM TECHNIQUE : MG FRANCE SE TROMPE, MG FRANCE VOUS TROMPE

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. a lu, avec étonnement, sous la plume du Dr. LEICHER, président de MG France, le message suivant, reprochant à la C.S.M.F. : « *une CCAM dévoyée, au final et parce que les mandants majoritaires de la C.S.M.F. sont plutôt cardiologues, gastroentérologues, radiologues, 7 500 codes ubuesques permettant d'orienter professionnellement la revalorisation de certaines spécialités* ». Cette déclaration va à l'encontre des présentations habituellement documentées et sérieuses du syndicat MG France.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. rappelle que, dans la mise en place de la CCAM technique, la hiérarchisation, issue des experts nommés par les sociétés savantes, a été scrupuleusement respectée. L'action que nous avons menée a constitué essentiellement à sa mise en place, par étape, avec un financement des caisses d'Assurance Maladie pour éviter les effets pervers d'un concept budgétaire initial d'enveloppe fermée qui aurait conduit à des spécialités perdantes ou à des actes perdants dans toutes les spécialités.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. souligne que les spécialités les plus revalorisées par la CCAM technique sont celles des plateaux techniques lourds : plus 25 % en 2005 pour les chirurgiens secteur 1, augmentation importante des revenus des médecins anesthésistes réanimateurs (CCAM plus paiement des astreintes et des gardes), revalorisation des actes techniques, pour toutes les spécialités, justifiée par la hiérarchisation initiale.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. rappelle, également, que c'est grâce à notre action que nous avons évité la dévalorisation d'actes comme l'anesthésie péridurale dans le cadre de l'accouchement ou, pour les obstétriciens, de la valeur de l'accouchement des femmes multipares. Nous sommes bien loin des affirmations du président de MG France qui, par ailleurs, à travers la loi BACHELOT, avec ses alliés de la FMF et du Bloc, a soutenu les baisses tarifaires pour certaines catégories de médecins libéraux sans que celles-ci bénéficient aux médecins spécialistes en médecine générale.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. rappelle également au président de MG France que, depuis 1997, à l'issue du Plan Juppé, un syndicat mono catégoriel de chirurgiens a été reconnu. Par ailleurs, nous nous étonnons de sa sollicitude vis-à-vis de cette catégorie professionnelle pour laquelle MG France a multiplié, à plusieurs reprises, les critiques notamment dans la problématique du dépassement d'honoraires.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. souhaite que la campagne pour les élections aux URPS reste digne et ne conduise pas à de fausses inquiétudes ou à une désinformation néfaste pour l'ensemble des praticiens libéraux. Nous sommes pour l'union de tous les médecins libéraux, contrairement à la Loi BACHELOT et à ceux qui l'ont soutenue qui prônent des divisions archaïques et néfastes pour la profession.